



CHSCT-M

Compte-rendu CFDT

12 juillet 2017

Étaient présents :

CFDT : Gwenaëlle L'HUILLIERE, Pascal MAUCHAMP
CGT - FO – UNSA

Présidence : Mme Régine ENGSTROM, Secrétaire Générale

Ministère : Mme AMSON Anne, Cheffe du Service du développement professionnel et des conditions de travail, Mme PALUD-GOUESCLOU Isabelle, Cheffe de PSPP, Mme CEGLARSKI Claudine, Cheffe de bureau PSPP1, LOFFICIAL Loïc, adjoint à la cheffe de bureau PSPP1, M. MAUCEC Laurent, Chef du pôle prévention, Mme GUERBER Yolande, Inspecteur Santé Sécurité au Travail, Mme OVELACQ Brigitte, Médecin de prévention, LE DALL Jean et OLLINGER Eric de la DIT, M. ARDOHAIN Michel de la DAM.

Déclaration CFDT

Madame la secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

Le plan du gouvernement pour économiser 4,5 milliards d'euros impacte très fortement les fonctionnaires d'État, qui se sentent, encore une fois les cibles privilégiées à atteindre !

Après le gel annoncé du point d'indice et de la masse salariale, quel impact croyez-vous obtenir sur les conditions de travail ? Non seulement, les effectifs baissent depuis des années, les missions quant à elles augmentent et maintenant les perspectives de déroulement de carrière sont réduites à néant !!

L'économie passe-t-elle forcément par la réduction de pouvoir d'achat annoncée pour les fonctionnaires ????

De manière récurrente, la CFDT demande que la perte de rémunération (notamment celle liée au service fait) des personnels victimes d'accidents de services, de travail et de maladies professionnelles imputables au service soit compensée. Pour ce faire, nous souhaitons la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet avec la volonté commune d'aboutir rapidement à une solution. Dans le tableau de suivi des engagements du CHSCTM, nous déplorons que le groupe de travail soit seulement sous réserve de l'accord du cabinet, même si vous nous avez bien précisé en novembre dernier qu'il s'agissait pour vous et vos équipes d'un chantier prioritaire.

Nous attendons de vous, madame la secrétaire générale, que ce groupe de travail soit mis en place le plus rapidement possible.

Dans le document relatif au point n°5, seule une sensibilisation aux métiers des DIR est présentée contrairement à l'intitulé du point dans l'ordre du jour qui nomme la DAM.

Aussi, nous vous proposons que soit également proposée une sensibilisation aux métiers de la Mer, par l'organisation d'une visite d'un centre de sécurité des navires où sont effectués les contrôles des navires de pêche et de commerce, français comme étrangers, afin de bien mettre en évidence les dangers comme par exemple, la potentielle exposition à l'amiante des inspecteurs de la sécurité des navires, sujet qui, pour la CFDT, reste d'actualité. Nous continuons à revendiquer l'application du dispositif C3A à ces agents sans restriction de date.

Par ailleurs, nous demandons depuis de nombreuses années la communication des tentatives de suicides afin de mener une véritable politique de prévention, notamment, concernant les risques psychosociaux dans ce domaine. La CFDT constate que vous prenez enfin la dimension de cette utilité dans la mesure où, dans le point n°6, vous avez élaboré des fiches réflexes non seulement sur les suicides, mais également sur les tentatives ! Nous prenons acte de cette avancée !

Enfin, la CFDT tient à vous rappeler que les personnels subissent de réelles pressions dans vos services, notamment les représentants syndicaux. Ceux-ci sont placés sous votre autorité, la discrimination dont ils font preuve dans certaines régions est inadmissible. Nous vous demandons donc de rappeler les règles à vos chefs de service afin de maintenir un dialogue social de qualité si cela reste encore une priorité.

C'est alors que nous démontrerons ensemble notre utilité sur ces sujets.

Merci de votre écoute

Réponse de madame la secrétaire générale :

- un bilan de l'utilisation de la fiche traçabilité sera effectué et présenté lors d'un prochain CHSCT-M,
- la problématique de la qualité de l'air sera traitée dans les points divers de ce CHSCT-M,
- un suivi des agents retraités qui avaient été exposés à l'amiante va être demandé,
- la formation des membres de CHSCT-M pour la partie « Mer » se fera à l'automne à Marseille (voir point spécifique),
- en ce qui concerne les points durs avec les représentants syndicaux, la secrétaire générale nous demande de faire un courrier spécifique afin que le rappel à l'ordre soit réalisé auprès des chefs de service concernés.

1/Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT-M du 17 mai 2017 (pour avis)

L'administration nous demande un avis sur le compte-rendu de la séance du 17 mai boycottée pour la 2^e fois par l'ensemble des organisations syndicales mais qui s'est tenue conformément au règlement.

Vote**CONTRE : CFDT – CGT – FO****UNSA ne s'est pas prononcé****2/Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides (pour information)**

A ce jour, aucun événement n'est à déplorer dans les tableaux pour 2017 et nous en sommes tous très satisfaits.

Nous partageons, avec l'ensemble des organisations syndicales, l'idée d'échanger les informations, les bonnes pratiques entre les services. L'importance des retours d'expérience est mise en exergue, tout comme la gestion des tiers et les campagnes d'informations générales qu'il faudrait mener.

SG : Nous souhaitons une amélioration continue du travail de la DGITM/DIT, il faut se donner les moyens de travailler mieux et plus vite, de partager (les 1/4h sécurité, les retours d'expérience déjà mis en place, les ateliers de la sécurité ...). Certaines pistes d'amélioration peuvent être explorées (film, fiches réflexes, ...).

Il est nécessaire de prendre un temps d'échange entre l'administration et les membres du CHSCT-M, éventuellement sous forme d'un séminaire pour en discuter.

6/Présentation des fiches réflexes à destination des chefs de service relatives aux conduites à tenir face aux suicides et tentatives de suicides

Ces documents, accompagnés d'une note signée de madame la secrétaire générale, seront diffusés à tous les directeurs. Ils devront être présentés en CODIR afin d'assurer une implication de toute la chaîne hiérarchique dans ces domaines.

CFDT : Nous tenons à réaffirmer notre satisfaction de prendre enfin en compte les tentatives de suicide afin d'avoir une véritable politique de prévention.

3/Présentation du suivi des engagements du CHSCT-M

Le document est balayé rapidement puisque le détail est effectué dans le point n°4 de l'ordre du jour.

CFDT : concernant la problématique des agents (notamment d'exploitation) qui sont victimes d'accident de service ou maladie professionnelle, la CFDT demande depuis de nombreuses années la mise en place d'un projet sur le reclassement et le maintien de la rémunération. Nous sommes satisfaits de la mise en place prochaine du groupe de travail mais resterons attentifs aux conclusions de ce dernier.

4/Plan d'actions du CHSCT-M

CFDT : nous attirons l'attention de l'administration sur le point « télétravail ». En effet, avoir pour objectif un bilan à mi 2018 (au plus tard) est un peu surprenant tout en sachant que des services sont seulement en réflexion pour la mise en place, et d'autres refusent la mise en œuvre. Il faudrait alors demander aux services d'appliquer les textes.

Administration :

C'est un vrai travail de fond avec des sujets à enjeux, il faut donc être concret dans les actions qui sont proposées. Nous pouvons rajouter dans le préambule le pilotage des réseaux.

Un guide sur la protection fonctionnelle (DAJ) sortira en septembre.

Etude CEREMA sur l'accidentologie sur zone d'intervention : la société française des autoroutes concédées a fait la même démarche.

Point télétravail : puisque certains services ne l'ont pas encore mis en place, un point d'étape sera demandé avant de faire un bilan pour mi-2018 comme prévu dans le plan d'actions.

5/Présentation de la mesure de sensibilisation des membres de CHSCT-M aux risques spécifiques des métiers des agents des DIR et de la DAM

Une sensibilisation est proposée pour les membres du CHSCT-M (représentants du personnel et de l'administration) dans un premier temps à la DIRIF au CEI de Champigny et dans un second temps à la DIRM Méditerranée.

Les deux programmes sont exposés.

Les organisations syndicales demandent que les titulaires **ET** les suppléants soient invités. (c'était le cas pour la DIRM mais pas pour la DIR). De même, nous demandons que les membres de CHSCT locaux soient conviés afin de pouvoir leur poser d'éventuelles questions. L'objectif de ces journées de sensibilisation est bien évidemment de pouvoir échanger au maximum avec les agents afin de comprendre au mieux les risques spécifiques encourus par chacun.

L'administration répond favorablement à nos demandes.

9/ Point sur la participation des médecins de prévention des MEEM-MLHD à l'enquête Sumer « surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels » de la Dares

La présentation est faite par le Dr OVELACQ.

Auparavant, seuls les secteurs privés étaient concernés par cette enquête. Depuis 2009/2010, les 3 versants de la Fonction Publique sont aussi sollicités. Cela consiste à interroger des personnels en consultation sur environ 500 questions. 2400 médecins sont mobilisés, le rapport est produit par un organisme de sondage qui change tous les ans.

Cette enquête n'amène rien de concret à nos services en tant que telle, mais permet une analyse plus réaliste des expositions vis à vis de tous les salariés.

Points 7 et 8 relatifs aux risques DIR :

- bilan d'application de l'instruction du 11 octobre 2013

- bilan de la mise en œuvre par les DIR des mesures de viabilité hivernale